



Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 5 mai 2008

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : M. le juge Adrian Fulford, juge président
M. le juge René Blattmann, juge
Mme la juge Elizabeth Odio Benito, juge

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. THOMAS LUBANGA DYILO***

Public

Procuration aux fins de la représentation de la victime a/0105/06
à l'audience du 6 mai 2008

Origine : Bureau du conseil public pour les victimes

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Louis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
du Procureur

Le conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Me Jean-Marie Biju-Duval

Les représentants légaux des victimes

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda
Me Carine Bapita Buyangandu

**Les représentants légaux des
demandeurs**

Me Paolina Massidda

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

Me Paolina Massidda

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

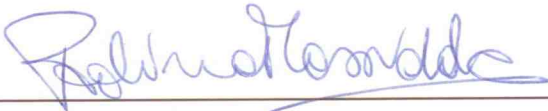
**L'Unité d'aide aux victimes et aux
témoins**

La Section de la détention

**La Section de la participation des
victimes et des réparations**

Autres

La présente soumission contient la procuration du représentant légal de la victime a/0105/06 à Me Paolina Massidda, Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes, aux fins de représentation à l'audience de la Chambre de première instance I du 6 mai 2008.



Paolina Massidda
Conseil Principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 5 mai 2008

À La Haye (Pays-Bas)

CABINET BAPITA

Boulevard Lumumba, concession de la Cour d'appel de Kinshasa Matete, Limete/RDC

Email : carine_bapita@hotmail.com

PROCURATION

Je soussignée, Maître Carine Bapita, avocate au Barreau de Kinshasa Matete, représentante légale de la victime a/0105/06 devant la Cour pénale internationale, donne par la présente procuration à madame Paolina Massidda, conseil principale de l'OPCV, de représenter et de défendre les intérêts de la victime a/0105/06 à l'audience qui se tiendra le 06 mai 2008 devant la Cour pénale internationale.

Fait à Kinshasa, le 30 mai 2008

Maître Carine BAPITA BUYANGANDU

Avocate

